

Extrait SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du Conseil de la MRC de Memphrémagog
Mercredi 22 novembre 2023
Système de transport intelligent (STI)

Demande de prolongation / PADTC
Demande de prolongation du financement par MRC du programme PADTC
volet 2.2.3 - 2019-2020 auprès du MTMDQ

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme PADTC, volet 2.2.3 -2019-2020, six MRC de l'Estrie (MRC du Haut-Saint-François, la MRC des Sources, la MRC de La Haute-Yamaska, la MRC de Coaticook, la MRC Memphrémagog et la MRC Brome-Missisquoi) se sont regroupées pour lancer un appel de projets en commun avec un fournisseur pour implanter un système de gestion intelligent du transport de personnes dans le cadre d'une première entente intermunicipale signée le 22 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pris du retard à cause, notamment, de la pandémie et a connu des difficultés avec le fournisseur dans la compréhension des besoins et la réalisation des activités, et que d'un commun accord avec le promoteur, les MRC ont résilié l'entente;

CONSIDÉRANT QUE cette entente, dont le mandataire était la MRC du Haut-Saint-François pour la coordination et la gestion du projet, est arrivée à échéance le 21 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les six MRC sont toujours mobilisées et travaillent depuis juin 2023 sur une mise à jour du projet afin de conclure une nouvelle entente entre elles quant à la coordination et la gestion de l'acquisition de l'ensemble des équipements, de l'implantation, de la formation et de la gestion financière du système intelligent de gestion des services de transport des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont convenu que la MRC de Brome-Missisquoi soit mandatée afin d'assurer la coordination et la gestion du projet;

CONSIDÉRANT QU'UN recensement des firmes de services-conseils potentielles a été effectué à l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE la sélection et le choix de la firme retenue pour du service-conseil sont en cours de réalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID AUCLAIR
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
431-23 ET RÉSOLU

De demander une prolongation du financement du programme PADTC volet 2.2.3 - 2019-2020 auprès du MTMDQ pour relancer le projet;
De soumettre l'échéancier préliminaire ci-dessous :
Échéancier préliminaire - Demande de prolongation du financement par MRC du programme PADTC volet 2.2.3 - 2019-2020 auprès du MTQ

(durée 18 à 24 mois)

Étapes potentielles Échéancier préliminaire État

Formation d'un comité de démarrage Juin 2023 Complété

Recensement des firmes de services-conseils potentielles
Juillet-septembre 2023 Complété

Sélection et choix de la firme retenue pour du service-conseil
Automne 2023 En cours

Analyse des besoins actualisés en 2023, à la suite de l'évolution des solutions offertes
Hiver 2024

Appel d'offres pour la mise en place d'un système de gestion intelligent du transport de personnes en
Estrie
Fin printemps 2024

Sélection et choix de la firme
Fin printemps 2024

Travail avec la firme pour le développement et l'implantation du système
Été 2024 pour approximativement 12 mois à 18 mois

ADOPTÉ

Entente concernant la gestion du STI

Entente concernant le projet d'acquisition, d'implantation et de gestion financière d'un système intelligent de gestion du transport des personnes

ATTENDU QUE les MRC du Haut-Saint-François, Coaticook, de Memphrémagog, des Sources, de La Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi (ci-après : les « MRC ») ont compétence en matière de transport sur leur territoire respectif;

ATTENDU QUE pour les fins de gestion des services de transport des personnes, les MRCS, ou leur organisme délégataire, utilisent un système informatisé;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent optimiser le transport de personnes sur l'ensemble du territoire de toutes les Parties à la présente entente;

ATTENDU QUE le logiciel actuellement utilisé par les MRC, ou leur organisme délégataire, ne répond plus aux exigences grandissantes des services de transport des personnes et ne permet pas l'optimisation recherchée et l'interconnexion;

ATTENDU QUE les MRC souhaitent optimiser le transport de personnes sur l'ensemble de leur territoire et mettre en place un système intelligent de gestion des services de transport des personnes qui permettrait à chacune des MRC, ainsi que collectivement, d'avoir accès à des fonctionnalités, par exemple l'autorépartition, l'optimisation des routes, l'accès à divers modes de paiement électroniques, la gestion

en ligne des réservations, la géolocalisation des véhicules en temps réel et l'accès aux réseaux des services de chacune des MRCS;

ATTENDU QUE pour atteindre un tel objectif, il est primordial que le système intelligent de gestion des services de transport de chacune des Parties soit similaire et permette le partage de certaines données pour permettre l'interconnexion en partageant le même langage;

ATTENDU QU'un tel objectif ne peut être atteint sans une action conjointe coordonnée par l'une des Parties;

ATTENDU QUE les Parties désirent, à cette fin, conclure une entente entre elles quant à la coordination et la gestion de l'acquisition de l'ensemble des équipements, de l'implantation, de la formation et de la gestion financière du système intelligent de gestion des services de transport des personnes;

ATTENDU QU'en janvier 2020, la MRC du Haut-Saint-François, la MRC des Sources, la MRC de La Haute-Yamaska, la MRC de Coaticook, la MRC Memphrémagog et la MRC Brome-Missisquoi avaient convenu que la MRC du Haut-Saint-François soit mandatée afin d'assurer la coordination et la gestion de ce projet dans le cadre d'une entente intermunicipale signée le 22 janvier 2020, laquelle est arrivée à terme le 21 janvier 2023;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu que la MRC de Brome-Missisquoi soit mandatée afin d'assurer la coordination et la gestion de ce projet à compter de la signature des présentes;

ATTENDU QUE les Parties désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une telle entente;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
432-23 ET RÉSOLU

QUE la Municipalité Régionale de Comté de Memphrémagog approuve l'entente intermunicipale concernant le projet d'acquisition, d'implantation et de gestion financière d'un système intelligent de gestion du transport des personnes dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE M. Jacques Demers, préfet, et M. Guy Jauron, directeur général, soient autorisés à signer cette entente;

QU'une copie de la présente résolution et de l'entente signée soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ